

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM199/2024

**OBJET :** Règlementation de stationnement  
Container et espace stockage  
Parking salle Eugène Catalan

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la société BLANCHARD ET BLAZQUEZ en date du 26 novembre 2024 pour installer un container et une zone de stockage sur le parking de la salle Eugène Catalan à l'occasion de ses travaux dans la salle Eugène CATALON ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est sur un parking communal ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** La société BLANCHARD & BLAZQUEZ est autorisée à installer un container de 15 m<sup>2</sup> et un espace de stockage de 31.5 m<sup>2</sup> sur le parking de la salle Eugène Catalan du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025, lors des travaux dans la salle Eugène CATALON.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 8 places le long du parc relais à côté des box à vélo du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025.

**ARTICLE 3 :** Durant cette période, le stationnement des véhicules, sur ces 8 places, sera uniquement autorisé pour le container et l'aire de stockage de la société BLANCHARD & BLAZQUEZ.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur afin de matérialiser le secteur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé 48 heures avant le début de l'installation.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- la société BLANCHARD & BLAZQUEZ.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 28 novembre 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

04 DEC. 2024

